

**INFORMATION SUR LE REGLEMENT - CONDITIONS D'INSCRIPTION - JOVENIS COURS PRIVES**

1. L'inscription à un cours est constatée par la signature du contrat ou toute confirmation par email et courrier par le tuteur légal.
2. Chaque leçon est de 60 ou 90 minutes, selon votre contrat. Une pause de 5 à 10 minutes peut être faite, selon convenance.
3. Toutes les leçons sont payables d'avance.
4. Lors de factures mensuelles, les cours sont payables dans les 20 jours et, dans les 30 jours pour les factures globales.
5. Pour les factures mensuelles : la première facture est payable d'avance. Un montant de Fr. 15.- sera encaissé par facture pour les frais administratifs.
6. Les leçons doivent être prises dans un délai d'un an à partir de la signature du contrat ou de sa prolongation. Après cette date, l'école peut accepter de les donner, sans y être astreinte. Dans ce cas, le prix est adapté au tarif de l'année suivante.
7. Les leçons particulières peuvent être annulées, sans perte de crédit, à condition de prévenir le secrétariat **la veille jusqu'à 19h (vendredi 18h pour les leçons du lundi)**. Cette règle ne peut faire l'objet d'aucune dérogation, même en cas de force majeure.
8. Des interruptions de longue durée pour cause de maladie, vacances, etc., sont admises moyennant préavis et sous réserve du délai prévu au paragraphe 6.
9. Tout cours commencé est entièrement dû.
10. Si, pour cas de force majeure, un participant est empêché de terminer son cours, il peut :
  - a. soit céder ses leçons à une tierce personne;
  - b. soit demander une extension du délai de validité de son abonnement;
  - c. soit faire transférer à n'importe quelle école inlingua dans le monde la valeur des leçons dont il est encore créateur ;
  - d. à défaut d'une des trois solutions ci-dessus, l'école pourra, à sa discrétion, rembourser au participant les leçons non prises, à raison de 80 % du solde créateur.
11. Le participant est autorisé à discuter les horaires avec son formateur mais est tenu de prévenir le secrétariat de toute modification de planning. L'école décline toute responsabilité pour les erreurs qui pourraient résulter de la non-observation de cette règle.
12. Courses begin and end on agreed dates.

**CONDITIONS D'ANNULATION – JOVENIS COURS PRIVES**

1. Plus de 15 jours avant le début du cours : les 10% de finance d'inscription restent acquis à l'école.
2. De 14 jours à 1 jour du début du cours : frais d'annulation de 30% de la totalité du cours.
3. **Prière d'annoncer par écrit (e-mail, courrier ou fax) toute annulation au secrétariat.** Aucune annulation par téléphone ou via votre professeur ne sera prise en considération. Une confirmation vous sera envoyée par notre école dans les 5 jours suivant la réception de votre annulation.